

Au fil de l'eau
La fontaine du Credon

Fontaine de la première moitié du XVIIIe siècle, rue du Tripot, elle est antérieure aux nouvelles structures administratives. Elle tient son nom du ruisseau qui l'alimente, le Crédon. L'eau provient des côtes, au sud de Marville. Elle était amenée à la fontaine par des canalisations en bois. Autorisation avait été donnée en 1727 par le procureur du roi Louis XV de couper des arbres qui se trouvaient dans la campagne pour subvenir aux besoins des habitants. On en fit des chéneaux de bois qui demeurèrent en partie jusqu'à l'installation du tout à l'égout vers 1975. En effet, pour ce qui concerne les constructions liées à l'eau, ce ne sont pas les parties visibles qui coûtaient le plus cher. La majeure partie de l'argent était investie dans les travaux de terrassement et dans les conduites d'amenée d'eau dont les premières fabrications n'avaient ni la longévité ni la résistance de la fonte de plus en plus utilisée au fur et à mesure qu'on avance dans le temps. Les conduites en bois sont fréquentes, faites de « tuyaux » de chêne de deux mètres de long, forés et assemblés au moyen de manchons en fer. Destinée non seulement à fournir l'eau aux habitants, la fontaine était flanquée au moins de deux grands abreuvoirs pour désaltrer troupeaux et chevaux.

Pendant longtemps, hommes et bêtes se sont satisfaits de l'eau courante, eau de rivière ou de source, ou de l'eau de surface. Avant la Révolution, les affaires municipales des villes et des villages échappent aux communautés : elles sont l'objet d'un contrôle absolu et d'une tutelle rigoureuse qu'exerce l'intendant ou son représentant. Les villages n'avaient pas à leur disposition un budget qu'ils pussent gérer et qui leur permît d'entreprendre des travaux utiles à tous. Aussi ne faut-il pas s'étonner de ne trouver que de très rares réalisations communautaires avant le XIXe siècle. Tout change à partir de décembre 1789 où un décret de l'assemblée nationale, faisant table rase de toutes les anciennes structures administratives, organise les municipalités. Elles sont chargées désormais de régir les biens et revenus de la communauté, d'en acquitter les dépenses, de diriger et de faire

exécuter les travaux publics qui sont à la charge de la commune, d'administrer et d'entretenir de ses deniers les établissements communaux. Désormais, villes et villages établissent un compte de leurs revenus et dépenses : le budget, toujours équilibré, la plupart du temps excédentaire. Et ce sont ces excédents successifs qui, en s'accumulant, vont permettre aux municipalités d'entreprendre des travaux qui améliorent la qualité de la vie communautaire. Les travaux le plus souvent entrepris en ce début du XIXe s. consisteront en la construction de fontaines, abreuvoirs et lavoirs. (Marc LECHIEN, Guy NAVEL, Bernard PARISSE.- *Lavoirs et fontaines*. Coll. Meuse, Editions de l'Est, Jarville-la-Malgrange, 1991.)



Cette exposition a été réalisée par la Direction des Affaires culturelles de Lorraine, Service régional de l'inventaire.
• PHOTOGRAPHIE : G. André, D. Bastien, Gérard Coing, A. George, M. Kirignard, Ph. Louste.
• DOCUMENTATION GRAPHIQUE : St. Frohlich, C. Malinverno, O. Perrot, A. Schneider, A. Tosi, avec la collaboration du lycée Loritz de Nancy (S. Guichard, M.-A. Steinmetz et J. Weick),
• MAQUETTE : D. Bastien, S. Collin-Roset, A. George, Agence Publictis.Signe.
Elle fait suite aux travaux d'inventaire topographique menés par S. Collin-Roset, avec la collaboration de la municipalité et des habitants de Marville, de J. Grison, J. Guillaume, M.-F. Jacobs, P. Laurent, R. Nicolas, J. Rouyer, H. Simon, et des associations « Marville-Terres Communes » et « Société d'art et d'histoire de Marville »

